

## AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ

### Routes de Casteljaloux, Marmande et Langon.

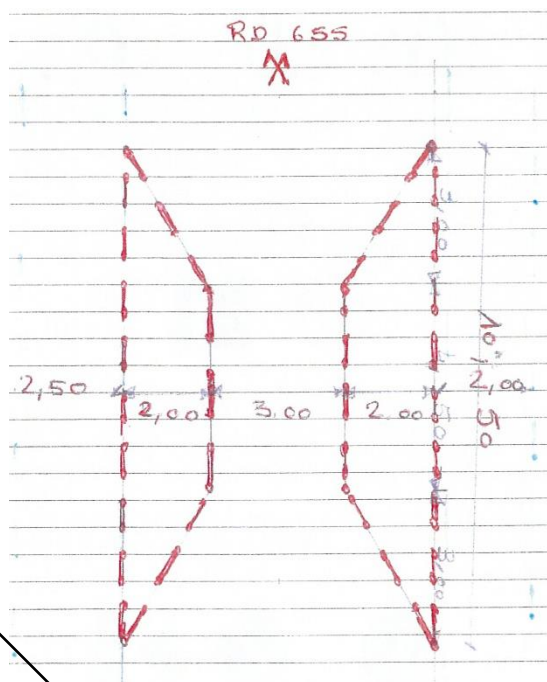
La commune a engagé une procédure d'aménagement de bourg pour améliorer la sécurité des entrées et du centre bourg. Une convention a été signée avec le Département. L'étude de faisabilité a bien avancé. Cependant, avec les deux années COVID, ce projet a pris beaucoup de retard et les procédures sont longues. Aussi les premiers travaux n'interviendront pas avant 2024.

Pour déterminer la pertinence des aménagements envisagés dans le projet d'aménagement de bourg, le Centre Routier Départemental a conseillé à la commune de réaliser des tests de réduction de vitesse à certains points stratégiques des voies RD 655 – Route de Marmande et Route de Casteljaloux et RD 10 – Route de Langon.

Courant décembre 2022 et pour une durée de 6 mois, des aménagements temporaires et amovibles de types écluses simples et en décalé vont être installés sur ces voies avec l'aval des services de la Préfecture : écluse en décalé sur la route de Langon et la route de Marmande et écluse simple sur la route de Casteljaloux avec une réduction de la vitesse à 30 km/h. Des panneaux routiers adéquats seront installés aux abords de ces aménagements.

#### Aménagement de type écluse simple

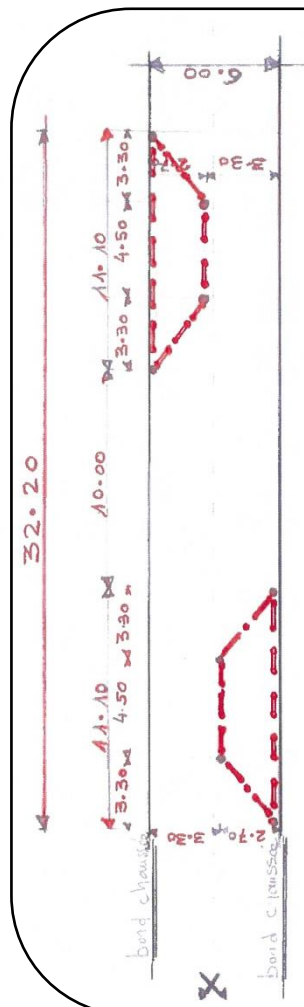
RD 655 – Route de Casteljaloux  
au PR 16+350



#### Aménagement de type écluse en décalé

RD 10  
– Route de Langon  
du PR 142+990  
au PR 143+022

RD 655<sup>E5</sup>  
– Route de Marmande  
du PR 0+632  
au PR 0+665



**La priorité est laissée aux véhicules sortant de l'agglomération.**